



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PRÉVOST

**PROJET DE RÈGLEMENT 843-02  
AMENDANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DURABLE DE LA VILLE DE PRÉVOST AFIN  
DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS LIÉES AUX TRAVAUX DE REMBLAI**

CONSIDÉRANT que la démarche d'amendement est initiée afin de modifier certaines dispositions du *Règlement d'urbanisme durable de la Ville de Prévost*, liées aux travaux de remblai lorsqu'un avis de non-conformité relativement à des sols contaminés a été émis et est en vigueur;

CONSIDÉRANT que les nouvelles dispositions réglementaires édictées s'appliqueront sur tout le territoire et dans toutes les zones de la Ville de Prévost;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville, tenue le 8 juillet 2024, en vertu de la résolution numéro 25814-07-24;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

L'article 7.7.3.1 est modifié par l'ajout d'un dixième paragraphe au deuxième alinéa se lisant comme suit :

« 10° Aucun remblai ne peut être autorisé lorsqu'un avis de non-conformité a été émis et est en vigueur par une entité gouvernementale ou par la Ville relativement à des sols contaminés sur un terrain faisant l'objet desdits travaux. »

**ARTICLE 2**

L'article 16.5.1.22 est modifié par l'ajout d'un huitième paragraphe se lisant comme suit :

« 8° une attestation du propriétaire à l'effet que le terrain faisant l'objet de travaux de remblai ne fait pas l'objet d'un avis de non-conformité en vigueur relativement à des sols contaminés émis par une entité gouvernementale ou par la Ville. »

Le point « . » se trouvant à la fin du septième paragraphe est remplacé par un point-virgule « ; ».



ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 19 AOÛT 2024.

\_\_\_\_\_  
Paul Germain  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Caroline Dion  
Greffière

Avis de motion :	25814-07-24	2024-07-08
Adoption du premier projet de règlement :		2024-08-19
Avis public l'assemblée de consultation :		
Tenue de l'assemblée de consultation :		
Adoption du second projet de règlement :		
Avis public – Demande d'approbation référendaire :		
Période de réception des demandes d'approbations référendaires :		
Adoption du règlement :		
Approbation par la MRC :		
Entrée en vigueur :		

Projet de règlement